Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260506-2026_05_06_D49-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun 'giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 49

L'an deux mil vingt-six, le six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2026 Convocation affichée le : 29 avril 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé : A-M. BRETEL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Procuration : A-M. BRETEL (procuration à J. BOULC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Travaux de fauchage des accotements et des talus de la voirie communale pour l'année 2026 : désignation de l'entreprise chargée de la réalisation.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux de fauchage des accotements et des talus de la voirie communale pour l'année 2026.

Elle indique qu'une consultation a été lancée afin de solliciter les entreprises intéressées par la réalisation du chantier.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 avril 2026 afin d'ouvrir les offres reçues et de désigner l'entreprise qui sera chargée de réaliser les travaux de fauchage des accotements et des talus de la voirie communale pour l'année 2026.

Elle a retenu la SARL TOULANCOAT – Troamboul – 29190 LENNON, présentant l'offre la mieux disant. Le montant de son offre est de 18 060,00 euros HT.

Mme Le Maire demande à l'assemblée de valider la réalisation de ces travaux de fauchage des accotements et des talus de la voirie communale pour l'année 2026, d'entériner le choix de l'entreprise retenue pour leur réalisation et de l'autoriser à signer les pièces à intervenir.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la réalisation de ces travaux de fauchage des accotements et des talus de la voirie communale pour l'année 2026,

- **ENTERINE**, le choix de la Commission d'Appel d'Offres en retenant la SARL TOULANCOAT – Troamboul – 29190 LENNON, pour la réalisation de ces travaux. Le montant de son offre est de **18 060,00 euros HT.**

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire afin de signer les pièces à intervenir.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.